

## **Conseil communal du 18 décembre 2017**

### **Interpellation concernant le bon usage des organes consultatifs mis en place par la Ville**

Le 7 décembre nous, conseillers, avons été informés par l'échevin que les assemblées plénières de la CCE et de la CCJL, fixées de longue date au 12 décembre seraient annulées «pour des raisons impérieuses, les commissions budget fixées le mercredi et le jeudi de 14 à 19h (sic)»

Or, les commissions ne commençant qu'à 18 h, elles n'empiétaient en rien sur l'horaire de la plénière du Conseil des Enfants

L'annulation sine die de ce rendez-vous avec les enfants conseillers et leurs parents-qui avaient sans doute eux aussi bloqué depuis longtemps la date- nous amène à questionner plus largement la manière dont sont traités les divers organes consultatifs de la Ville.

Les CCC ont bien -par définition- pour rôle d'être consultés, de donner par conséquent des avis et des conseils, et ce non seulement à l'Echevin compétent, ni même au seul Collège, mais bien à l'ensemble du Conseil...et au-delà à tous les Liégeois

Ceci nous permettrait, tous partis confondus, de prendre le pouls des secteurs concernés, d'entendre leurs suggestions, de nous en enrichir et, le cas échéant, de les soutenir.

Ce serait par ailleurs aussi une manière de valoriser leur engagement en donnant un maximum de sens et d'impact à leur travail citoyen et bénévole

Or, à quelques exceptions près, (notamment sur notre demande en ce qui concerne le CCE), ce transfert d'information ne fonctionne pas et nous sommes, comme l'ensemble des Liégeois, largement dans l'ignorance des travaux des différents CCC.

#### **Mes questions:**

-Pouvez-vous nous informer du nombre (et de la liste) des CCC actuellement existantes, qu'elles soient actives ou dormantes?

-Quelle est votre évaluation de leur fonctionnement et leur impact sur nos discussions et décisions?

-Quelle mesures seriez-vous d'accord d'appliquer pour mieux valoriser leur travail et faire connaître leurs conseils et propositions?

#### **Voici quelques suggestions :**

-L'envoi de leur rapport annuel d'activités à tous les conseillers

-Un numéro spécial du Journal communal, consacré à ces organes consultatifs

-La publication de leurs rapports annuels sur le site de la Ville

-Une séance publique annuelle (par exemple sous forme d'une Commission générale) permettant aux CCC de venir présenter aux conseillers leurs propositions

-Une présentation annuelle à tour de rôle devant notre Conseil

Alors, en cette période de bonnes résolutions, pouvons-nous, Monsieur le Bourgmestre, vous demander d'insuffler dès 2018, via la valorisation de ces organes consultatifs un peu plus de démocratie participative dans notre fonctionnement politique communal ?

**Guy Krettels**

**Conseiller communal Ecolo**